

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO

## RÈGLEMENT P-20-847-11

### amendant le plan d'urbanisme n° 09-847 de la Ville de Waterloo

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Waterloo tenue, conformément à la loi, à l'hôtel de ville, ce 10 novembre 2020 et à laquelle sont présents(es) les conseillers Robert Auclair, Normand Morin, André Rainville et Pierre Brien ainsi que madame Louise Côté, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marie Lachapelle.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterloo a adopté le plan d'urbanisme n° 09-847;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterloo a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une demande visant l'agrandissement d'un établissement commercial (épicerie) et que ce projet implique l'agrandissement de l'affectation centre-ville à même une partie de l'affectation résidentielle, le tout situé à l'intérieur du périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville désire permettre cet agrandissement;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

**À CES CAUSES, QU'il soit ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :**

#### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2**

Le plan d'affectation du sol n° WAOV-068-A01 faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 09-847 est modifié par l'agrandissement de l'affectation centre-ville à même une partie de l'affectation résidentielle.

Le tout tel qu'illustré au plan à l'annexe 1 du présent règlement.

**Article 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

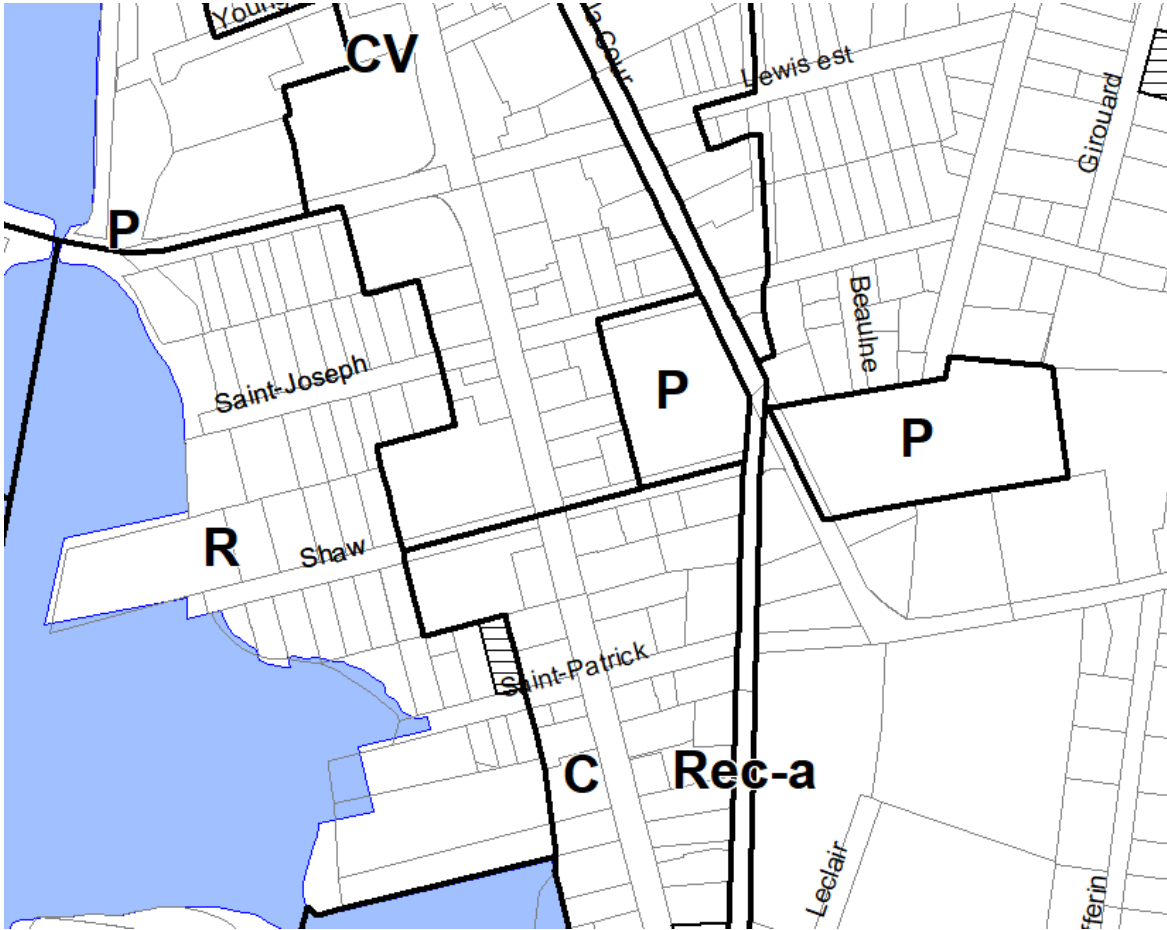
Maire

---

Greffier

**Annexe 1 au  
règlement P-20-847-11  
Modifications au plan  
d'affectation du sol**

**Plan d'affectation du sol actuel — Agrandissement de l'affectation centre-ville à même l'affectation résidentielle**



**Plan d'affectation du sol proposé — Agrandissement de l'affectation centre-ville à même l'affectation résidentielle**

